

DEMANDE DE LICENCE "GUYENNE HANDINAGES" SAISON 2021/2022

PREMIERE DEMANDE ou RENOUELEMENT

si OUI, préciser le N° de licence de la saison passée

les 6 chiffres :

MME MLLE M NOM :

PRENOM :

Date de naissance : Nationalité : Française Etrangère

Adresse

.....
.....

Code Postal : VILLE :

Téléphone : Domicile : Portable :

E-mail (Indispensable)

N° de SECU :

NATURE DU HANDICAP :

Handicaps orthopédiques :

- Amputations MS
- Amputations MI
- Agénésies MS
- Agénésies MI Raideurs
- articulaires Fragilités
- osseuses
- Personne de petite taille

Paraplégiques et tétraplégiques :

- Avec ou sans modification du tonus musculaire
- Avec ou sans troubles sensitifs
- Spina Bífida paralytiques

Handicaps neurologiques d'origine périphérique :

- Poliomyélite
- Polyradiculonévrites
- Atteinte des nerfs rachidiens
- Paralysies plexiques Paralysies tronculaires
- Polynévrites

Handicaps neurologiques évolutifs :

- Myopathies ou Dystrophies musculaires
- Amyotrophies spinales
- Hérido dégénérescences spino-cérébelleuses
- Atteintes neurologiques d'origine immunitaire (SEP)

Hémiplégiques

IMC

Handicaps visuels :

- Amblyope
- Non-voyant

Handicaps auditifs

Valide

Autres (à préciser) :

ASSURANCE

Je soussigné(e), déclare avoir :

Nom et Prénom du demandeur ou du représentant légal

- Reçu et pris connaissance des notices d'information afférentes aux garanties de base attachées à ma licence Fédération Française Handisport et de leur coût,
- Reçu et pris connaissance du bulletin d'adhésion «SPORTMUT» permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance « accidents corporels de base » auprès de la Mutuelle des sportifs.

Garantie de base individuelle Accident

- OUI, je souhaite bénéficier de la garantie "Individuelle Accident" comprise dans ma licence FF HANDISPORT
- NON, je renonce à bénéficier de la garantie "Individuelle Accident" et donc à toute couverture en cas d'accident corporel. (Coût remboursé en cas de refus : 1,28 € TTC)

Garanties complémentaires «SPORTMUT HANDISPORT»

- OUI, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur, en remplissant le formulaire de souscription correspondant et en le retournant à la Mutuelle des sportifs en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie.
- NON, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

A :

le :

Signature :

TYPE DE LICENCE

COMPETITION PLUS DE 20 ANS Né avant Le 01/01/99	NATATION La saison : septembre à juin (Musculature obligatoire pour les qualifiés aux N1 et N2)	- Sans musculature	200 €	<input type="checkbox"/>
		- Avec musculature	250 €	<input type="checkbox"/>
COMPETITION MOINS DE 20 ANS Né le et après le 01/01/99	NATATION La saison : septembre à juin (Musculature obligatoire pour les qualifiés aux N1 et N2)	- Sans musculature	150 €	<input type="checkbox"/>
		- Avec musculature	190 €	<input type="checkbox"/>
LOISIR	NATATION Avec fort besoin d'accompagnement	Novembre à mai	130 €	<input type="checkbox"/>
	NATATION Avec accompagnement petit groupe	Septembre à juin	170 €	<input type="checkbox"/>
	NATATION Personnes autonomes / Ecole de natation	Septembre à juin	160 €	<input type="checkbox"/>
	MUSCULATION En salle de remise en forme	Septembre à juin	200 €	<input type="checkbox"/>
Cours particuliers Avec Pass'Sport* Handisport obligatoire		½ heure : 25€1 heure : 40€	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

* Pass'Sport 3 jours consécutifs : 3€ - Pass'Sport 10 jours consécutifs : 5€ - Pass'Sport Année : 27€

Les cours particuliers sont dispensés selon un programme individuel établi avec les entraîneurs, durant les vacances scolaires pendant les créneaux habituels du club. Le Pass'Sport est une « licence » handisport spécifique réservé aux activités ponctuelles à ajouter au tarif des cours

LE CERTIFICAT MEDICAL (obligatoire sauf pour les cadres non pratiquant)

Certificat médical de non contre-indication datant
de moins d'un an

Date :

Nom du Médecin

.....

Déficients visuels : date de certificat de noncontre-
indication ophtalmologique de moins d'un an

Date :

Nom du Médecin :

J'atteste avoir remis à mon association le certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline sportive pour laquelle la licence est sollicitée.

SIGNATURE DU LICENCIÉ:

(ou du représentant légal pour les mineurs)

AUCUNE DEMANDE DE LICENCE NE SERA PRISE EN COMPTE :

- Si le **Certificat Médical** de non contre-indication à la pratique du sport compétition **datant de moins d'un an** n'est pas joint à la demande.
- Si le règlement à l'ordre de **GUYENNE HANDINAGES** n'est pas joint à la demande.

TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION DEVRA IMPÉRATIVEMENT ETRE REMIS A VOTRE ÉDUCATEUR SPORTIF DANS LES 15 PREMIERS JOURS DE LA RENTRÉE SPORTIVE.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PASS SPORT

POUR LES FAMILLES

1jeune1solution.gouv.fr

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une structure sportive à la rentrée scolaire 2021.





Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.



Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (à partir de 16 ans).



Comment cela fonctionne ?

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, **entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre 2021**, au moment de l'inscription dans la structure sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.



Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- auprès des structures affiliées à une fédération sportive agréée ;
- dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations agréées (sport ou JEP) participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).

Plus d'information sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport